



CL/WHC.5/2000

Objet: Changement de date de réception des propositions d'inscription du patrimoine mondial devant être examinées par le Comité du patrimoine mondial en 2002

Aux : Délégations permanentes et missions d'observation de tous les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial

Commissions nationales pour l'UNESCO de tous les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial

Cette note vise à fournir à tous les Etats parties à la Convention, des informations relatives à la décision prise par le Comité du patrimoine mondial, lors de sa vingt-quatrième session à Cairns, en Australie, du 27 novembre au 2 décembre 2000, quant au changement de date limite de réception des propositions d'inscription, devant être examinées par le Comité du patrimoine mondial en 2002.

Lors de sa vingt-quatrième session, le Comité a décidé de changer le calendrier des réunions du Comité et du Bureau. Le Comité a accepté qu'à partir de l'année 2002, sa réunion annuelle se tienne en juin au lieu de novembre-décembre, que la réunion du Bureau se tienne au mois d'avril, et que les sessions extraordinaires du Bureau, qui précédaient jusqu'à présent chaque réunion du Comité, soient abolies.

Ce nouveau calendrier a des implications significatives quant à la date limite de réception des propositions d'inscription. Le Comité a accepté que les propositions d'inscription complètes reçues par le Secrétariat au 31 décembre 2000 soient examinées par le Comité lors de sa réunion en juin 2002. La précédente date limite de soumission du 1^{er} juillet 2001, a été abolie. A partir de 2002, la date limite de réception des propositions d'inscription sera le 1^{er} février.

Le tableau suivant résume le calendrier de soumission des propositions d'inscription tel qu'approuvé par le Comité :

Propositions d'inscriptions reçues au	A examiner par le Bureau	A examiner par le Comité
1 ^{er} juillet 2000	Juin/juillet 2001	Décembre 2001
31 décembre 2000	Avril 2002	Juin 2002
1 ^{er} février 2002	Avril 2003	Juin 2003
1 ^{er} février 2003	Avril 2004	Juin 2004

Les propositions d'inscription renvoyées seront réexaminées par le Bureau dans l'année suivant l'examen initial, avant transmission au Comité pour décision.

Nous sommes conscients que ce changement risque de créer quelques inconvénients aux Etats parties lors de la préparation des propositions d'inscription. Compte tenu du peu de temps imparti d'ici le 31 décembre 2000, les Etats parties sont encouragés à soumettre les propositions d'inscription au plus tard le 1^{er} février 2002, pour examen par le Comité en juin 2003.

Ce message sera transmis, par messagerie électronique, à toutes les Commissions nationales et les agences patrimoniales concernées. Cependant, étant donné l'urgence de ce courrier, nous vous remercions de bien vouloir informer les agences nationales compétentes de votre pays.

Le rapport de la vingt-quatrième session vous sera envoyé prochainement.

Nous vous remercions de votre aimable attention.

Salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Bandarin'. The signature is stylized with a large initial 'F' and a cursive 'Bandarin'.

Francesco Bandarin
Directeur
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO